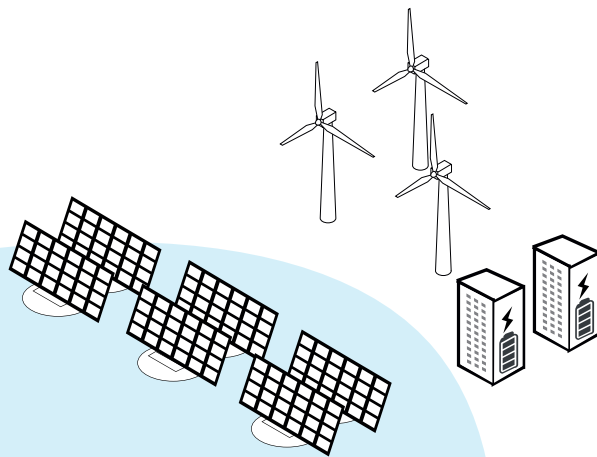


PRODUCTION SANS STOCKAGE PAR BATTERIES

Formulaire d'attestation de conformité pour les installations de production **sans dispositif de stockage** de l'énergie électrique



Installations de production d'énergie électrique sans dispositif de stockage par batteries avec ou sans autoconsommation :

A noter :
Il faut 1 AC par PDL/PRM et par type de production
(Ex: si PV + éolienne sur 1 même PDL, il faut 2 AC Bleues)

- Photovoltaïque :
- Eolien
- Hydro-électricité
- Cogénération

Important : Un dossier technique SC 144 rempli doit impérativement accompagner votre Attestation de Conformité lors de votre demande de visa.

Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie devra, en complément du dossier technique SC 144 adéquat, être accompagnée d'un dossier technique SC 143 rempli également.

Rendez-vous à la [rubrique Dossiers Techniques](#) de notre site pour télécharger les dossiers techniques SC 144 et SC 143.

certifa
N° 1662901
Formulaire
obligatoire
0005.00
L'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE
articles
C143-143-21

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de production
sans dispositif de stockage de l'énergie électrique

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
Organisme agréé par le Ministère de l'Énergie

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
à compléter même si elle est déjà présente sur la carte "TDR ou CDR" ou autre

Nom du contact : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____

INSTALLATEUR

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI
 Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____
 Nom du propriétaire de l'installation * : _____
 Nom du site * : _____
 Bâtiment * : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment
 HABITATION Opération * : opération individuelle opération collective (plusieurs logements)
 AUTRE Activité * : agricole industrielle tertiaire autre : _____
 B.M. Collectif * : NON OUI Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____
 Adresse * N° : _____ Rue : _____
 Complément : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Latitude : _____ Longitude : _____

TRAVAUX

Installation de production objet des travaux (1) * : photovoltaïque éolien autre (2) : _____
 photovoltaïque éolien autre
 Installation de production rénovée (3) * : non oui Si oui : nombre de générateurs : _____
 Puissance installée (4) * : _____ kVA Tension c.a.m. courant alternatif * : < 1000 V > 1000 V
 Raccordement au réseau DP (5) * : Oui Non **Joindre à cette attestation le dossier SC 144 (6)**
 Autres intervenants en électricité sur installation de production (7) * : NON OUI Si oui : Indiquer nom et coordonnées : _____

L'installateur soussigné **atteste** que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité.

Date * : ____ / ____ / ____
Signature * : _____

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL.

* **Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.**
 (1) Cocher une seule case : * Formulaire par type de production.
 (2) Exemples : Biomasse, géothermie, hydraulique-hydroélectricité, etc...
 (3) Concerne également la rénovation partielle dans le cas d'une augmentation de puissance.
 (4) Puissance maximale en kVA pour chaque épave par fonte de production (photovoltaïque, éolienne, ...)
 (5) Raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité (DP) ou par l'intermédiaire de l'installation électrique de consommation.
 (6) Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.
 (7) Concerne les installations électriques fixes de production d'électricité (prose canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).
 Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en nous adressant par courrier à l'adresse ci-dessus sur votre facture. L'utilisation d'une adresse électronique de votre part ne constitue pas un moyen de communication admissible par l'article 1017 de votre contrat.

Dans le cadre du CONSUEL
ce visa est valable dans un délai de _____

SC 111A.2

SC 303-1